

Avis adopté à la séance plénière du 22 septembre 2020

Contribution du CESE au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Déclaration du groupe des professions libérales

Il nous appartient de rendre un avis sur le Projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche, alors que tous les observateurs s'accordent sur le caractère préoccupant de la recherche publique dans notre pays.

Le financement en est très insuffisant avec en moyenne, 2,2 % du P.I.B., loin de l'objectif Européen de 3 %, fixé en 2003 lors du sommet de Lisbonne.

La recherche privée s'inscrit, malheureusement dans cette même tendance.

Les quinze préconisations de l'avis proposent des réponses structurées et méthodologiques ; Trois axes principaux y sont développés.

- De première part, le financement de base des établissements de recherche, doit être revu très significativement à la hausse et permettre de développer une véritable politique scientifique.

Vos propositions en ce domaine offrent des pistes robustes. L'effort budgétaire pour soutenir la recherche publique doit être significatif pour répondre aux enjeux économiques de la Nation.

- De seconde part, la revalorisation du statut des chercheurs, et notamment des doctorants, appelle également un effort financier et budgétaire et une revalorisation des statuts indiciaries.

- De troisième part, ce sont les pistes d'un soutien nouveau à la recherche privée qui sont explorées. L'amélioration des dispositifs d'aide publique à la R et D privée s'impose ainsi que le CESE en avait fait, l'une des préconisations du RAEF 2019.

Rien n'est à changer dans notre proposition d'alors.

Il convient cependant d'être attentif à conserver aux entreprises privées, une large part d'autonomie dans leurs investissements de R et D : une régulation trop drastique risquant d'entraîner des effets contre-productifs.

Concernant par ailleurs les structures d'interface entre recherche publique et recherche privée, l'analyse selon laquelle ces échanges sont décisifs pour le développement de la recherche, donc pour la compétitivité du pays, rejoint celle que le CESE avait faite en 2019.

Vous déplorez cependant à juste titre, le manque de lisibilité et parfois la redondance de ces interfaces.

Enfin, votre proposition n°11 est innovante : elle soutient le renforcement du cadre déontologique de la recherche, initié par la circulaire MANDON en 2017, et par les textes subséquents. Elle permettrait de sécuriser les investissements et valoriser le statut des chercheurs : transparence des financements, déclaration d'intérêt, droit d'alerte, elle s'inscrit dans la volonté des citoyens d'une plus grande exigence morale dans toutes les activités touchant à l'organisation de la société.

Le groupe des professions libérales a voté l'avis.